



Dossier # : 1154060001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de services pour le nettoyage des berges et le suivi des rejets occasionnés lors des travaux sur l'intercepteur sud-est, pour une somme maximale de 44 801,02 \$ taxes incluses

Il est recommandé:
de déposer au conseil d'agglomération le rapport final des dépenses engagées, au montant de 44 801,02 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte pour la fourniture de services pour le nettoyage des berges et le suivi des rejets occasionnés lors des travaux sur l'intercepteur sud-est.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-15 11:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1154060001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de services pour le nettoyage des berges et le suivi des rejets occasionnés lors des travaux sur l'intercepteur sud-est, pour une somme maximale de 44 801,02 \$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux effectués sur l'intercepteur sud-est du 11 au 14 novembre 2015 ont donné lieu au déversement planifié d'eaux usées directement au fleuve. Ces travaux étaient nécessaires afin d'éviter des déversements et des refoulements non planifiés. Le suivi et le nettoyage des berges a été assuré par le Service de l'environnement -CRI. La date de début des travaux à l'intercepteur sud-est a été incertaine durant plusieurs semaines et a été confirmée très tardivement suite à la réception de l'arrêté ministériel de la ministre McKenna daté du 9 novembre 2015. Les travaux ont par la suite débutés rapidement, soit le 11 novembre, d'où la nécessité de louer des embarcations en urgence pour effectuer le suivi et nettoyage des berges pendant les travaux sur l'intercepteur sud-est. À noter qu'une estacade a été installée le 10 novembre avant le début du déversement afin de contenir autant que possible les rejets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

aucune

DESCRIPTION

Cette demande inclut la location d'embarcations avec pilote (deux à certains moments), l'installation de deux estacades, de boudins, la mobilisation et l'utilisation d'un camion vacuum entre le 10 et le 15 novembre 2015 afin d'assurer le nettoyage des berges tout au long du déversement et le suivi du panache.

JUSTIFICATION

La date des travaux sur l'intercepteur a été confirmée tardivement suite à l'arrêté ministériel fédéral daté du 9 novembre 2015, lequel ordonnait à la Ville de Montréal de mettre en oeuvre des mesures afin de surveiller et limiter les effets du rejet. Il a donc été impossible de planifier les travaux de suivi et de nettoyage des berges au préalable. De plus, durant le déversement on a constaté le besoin d'ajouter une estacade à un point de rejet plus sensible et l'ajout d'un deuxième bateau a également été requis pour effectuer des observations de suivi du panache dans le fleuve Saint-Laurent.

Nom du fournisseur:

Urgence Marine inc. 44 801,02 \$ location d'embarcations avec pilotes

En raison de l'urgence de la situation le Directeur du Service de l'environnement peut déroger à l'obligation d'inviter plus d'un soumissionnaire et accorder un contrat gré à gré, tel que spécifié dans l'encadrement administratif C-OG-DG-D-13-001 pour l'octroi de contrats pour l'achat de biens, de services ou pour l'exécution de travaux d'urgence. Les règles administratives ont donc été suivies en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, annexe C, art. 199; C.c.Q., art. 1470.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts finaux sont de 44 801,02 \$ taxes incluses et ont été imputés au budget de fonctionnement du Service de l'environnement. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux usées qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans les travaux d'Urgence Marine inc., il y aurait eu accumulation de résidus sanitaires et autres sur les berges, causant des odeurs, entraînant ainsi des plaintes de citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux d'Urgence Marine inc. : 10 novembre 2015

Fin des travaux d'Urgence Marine inc.: 15 novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne BOULET
Chef de section

Tél : 514 280-4292
Télécop. : 514 280-4230

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-15

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

Tél : 514 872-4404
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

Tél : 514 872-4404
Approuvé le : 2015-12-15